Organisation du gouvernement-Loi

J'aimerais aussi féliciter le député de Timiskaming (M. Peters). Je découperai son discours et je le transmettrai certainement au premier ministre (M. Trudeau) pour qu'il puisse en prendre connaissance. J'aimerais aussi féliciter mon prédécesseur, le député qui occupait cette place avant moi, de ses nombreuses heures de travail acharné tant à la Chambre qu'au comité pour revaloriser l'administration des pêcheries et du travail qu'il a accompli pour leur donner une place beaucoup plus importante qu'auparavant.

J'aimerais aussi signaler à certains des députés que la pêche commerciale au Canada rapporte actuellement sur les deux côtes environ 700 millions de dollars par année, dont 400 millions vont strictement à l'exportation. Avec de bonnes méthodes d'aquiculture, ce montant pourrait facilement doubler ou quadrupler, c'est pourquoi j'appuie la motion du député visant à séparer les pêcheries de l'environnement.

Il y a certainement des cas où l'environnement et les pêches vont de pair. Toutefois, même si l'environnement est un aspect essentiel des pêches, ce n'est pas une raison pour qu'un seul ministre soit responsable de ces deux secteurs. Il serait tout aussi logique de prétendre que le ministère des Transports devrait dépendre d'un ministre d'État chargé des eaux, d'un ministre d'État chargé du sol, et d'un autre responsable des airs. En effet, le ministre des Transports a beaucoup de difficulté à s'occuper des différents aspects des transports au Canada. Il y aurait lieu de redéfinir son ministère.

Je suis tout à fait d'accord avec la résolution présentée par le parti libéral fédéral en 1973 en vue de la création d'un ministère autonome des Pêches. Comme l'a rappelé le député de Saint-Jean-Est, c'est que nous avions effectivement en 1974, un ministre d'État chargé des Pêches et un ministre de l'Environnement. Je suis très déçu de la décision subséquente du gouvernement de fusionner le secteur de l'environnement et celui des pêcheries en un seul ministre.

J'espère que le gouvernement tiendra compte du débat d'aujourd'hui et comprendra que les députés des deux côtés de la Chambre sont d'accord pour qu'il y ait un partage des pouvoirs entre les pêches et l'environnement et qu'un nouveau ministre chargé des pêches soit nommé dans les plus brefs délais. Un seul homme n'est pas capable de représenter à la fois les pêches et l'environnement, même s'il est des plus compétents. Je me hâte d'ajouter qu'à mon avis le ministre actuel des pêches est l'un des ministres les plus compétents que nous ayons eus depuis 30 ou 40 ans, et qu'on pourrait le comparer à l'ancien ministre, Jimmie Sinclair, qui si bien défendu la cause des pêches sur les côtes est et ouest.

Vu la complexité de la vie au Canada aujourd'hui, nous devons certainement décentraliser certains ministères, veiller à ce que les ministres n'aient pas un domaine de responsabilité trop vaste comme celui des pêches et de l'environnement afin que le travail puisse être fait par un ministre chargé de l'un de ces deux secteurs. Il faut qu'une personne s'occupe à plein temps de l'environnement dans l'ensemble du Canada.

Si nous avions des conseils à donner au gouvernement, nous conviendrions tous, je pense, que le ministre actuel devait être chargé à plein temps soit de l'environnement soit des pêches, mais pas des deux. Il est impossible d'accomplir tout le travail que réclament ces deux secteurs à l'entière satisfaction de cette Chambre. J'espère qu'au cours de ce débat nous ne nous contenterons pas de critiquer le gouvernement ou de laisser entendre que le ministre n'a pas fait du bon travail. Tel n'est pas le but de ce débat. Nous essayons de donner au ministre la possibilité de travailler plus à fond dans l'un ou l'autre des deux ministères afin que nous ayons un excellent ministère de l'Environnement de même qu'un excellent ministère des Pêches. Je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait deux ministères comme l'a préconisé le député de Saint-Jean-Est et comme cela a été suggéré bien des fois lors des congrès politiques du parti libéral.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion de mon collègue et ami, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Il a demandé la création d'un ministère des Pêches bien distinct. Personne ne niera le rapport qui existe entre les questions d'environnement et les pêches. Mais telle n'est pas la question qui se pose ce soir. Il s'agit de savoir si un seul ministre peut se charger de ces deux portefeuilles. Nous avons un ministre sans portefeuille qui ne sait pas trop quoi faire tandis que ce ministre a deux portefeuilles.

Une voix: Celui qui n'en a pas a du mal à s'en occuper.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Oui, il ne sait où donner de la tête. C'est avec plaisir que j'ai entendu le député de Comox-Alberni (M. Anderson) demander la division de ce ministère. J'ai comparé l'importance de ce ministère avec celle des autres non pas pour ce qu'est du personnel, mais d'après le nombre de directions dont le ministre doit s'occuper. Les chefs de direction désirent évidemment que le ministre leur prête une oreille attentive de temps à autre.

J'ai cru jadis que le Conseil du Trésor était un véritable monstre, mais il est bien petit à côté du ministère de l'Environnement et des Pêches qui compte 77 directions alors qu'il y en a seulement 33 au Conseil du Trésor. Le ministère des Finances n'a que 25 directions. Sur ces 77 directions du ministère de l'Environnement et des Pêches, 33 s'occupent des pêches. Du point de vue numérique seulement on a déjà une bonne raison de séparer en deux ces ministères, de confier les pêches à un ministre qui pourra vraiment bien représenter ce domaine au cabinet. Ainsi, une seule personne transmettrait au cabinet le message que veulent lui faire parvenir les pêcheurs.

• (1750)

Comme l'a déclaré mon ami de Saint-Jean-Est, nous nous lançons dans une aventure très intéressante. Certains d'entre nous ne se rendent pas compte de l'importance de cette aventure. Quand, au début de l'année prochaine, nous repousserons à 200 milles la limite de notre zone économique, nous augmenterons d'un tiers la superficie sur laquelle nous exerçons actuellement notre juridiction. A dater du premier janvier 1977, le gouvernement se préoccupera vraiment de la gestion des pêcheries, ce qui aura de profondes incidences notamment dans le domaine de la recherche.